

DELEGATION DE SIGNATURE COMPLEMENTAIRE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 25 Août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature du 31 janvier 2023 de Monsieur José MARTINEZ, Directeur de la Danse ;

Vu le départ en date du 02 décembre 2024 de Monsieur Mathieu VIVANT, Administrateur du ballet ;

DECIDE

Article 1^{er} :

L'article 2 de la délégation de signature en date du 31 janvier 2023 susvisée donnant délégation de signature à Monsieur José MARTINEZ, Directeur de la Danse de l'Opéra national de Paris, est abrogé et est remplacé par :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur José MARTINEZ, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1, à Madame Michèle DELGUTTE, Administratrice adjointe en charge des productions et des tournées ».

Article 2 :

Cette décision prend effet à compter du 02 décembre 2024

Fait à Paris, le 02 décembre 2024

Alexander NEEF

Copies : Secrétariats AC, DG, DRH, DD
Bénéficiaire de la délégation
Original : Service émetteur DAF

Signature de la bénéficiaire

Michèle DELGUTTE